



Communiqué | Pour diffusion immédiate

## Les réactions du RPM suite au dépôt de la nouvelle politique culturelle fédérale

Montréal, le 29 septembre 2017 | C'est avec beaucoup d'intérêt que le Regroupement des producteurs multimédia (RPM) a pris connaissance de la [nouvelle politique culturelle de Patrimoine Canadien](#) qui présente les grandes orientations voulues par la Ministre Mélanie Joly.

Nous partageons les préoccupations de l'industrie concernant l'entente intervenue avec Netflix qui aurait dû être plus équitable envers les entreprises canadiennes. Étant donné que le plan a été présenté comme transitoire, nous espérons que le débat soulevé dans les médias permettra de nourrir une discussion nationale qui fera évoluer le plan vers un traitement plus équitable de tous les acteurs, étrangers comme nationaux.

Néanmoins, il y a dans cette politique plusieurs points qui sont significatifs pour le RPM et qui appuient notre positionnement et le sens de notre démarche. Ainsi, nous nous réjouissons de voir la définition donnée aux entreprises culturelles : elle fait désormais référence aux industries créatives qui englobent les jeux vidéo, les médias numériques et les récits multiplateformes (transmédia). Grâce à cette mesure, nos producteurs sont enfin reconnus pour leur apport essentiel à la nouvelle économie créative.

*« Plusieurs mesures annoncées par la Ministre vont dans le sens de la vision, du positionnement et du nouveau plan d'action du RPM qui sera dévoilé en janvier prochain. Il y a des éléments positifs, mais il reste du chemin à faire »,* a déclaré Alexandre Gravel, président du RPM.

En effet, plusieurs éléments de notre nouveau plan d'action et des recommandations de notre [mémoire déposé](#) dans le cadre de la consultation sur cette nouvelle politique culturelle canadienne ont trouvé écho et nous les saluons :

- La création d'un conseil des industries créatives, dont la teneur est propice à l'inclusion et à la mise en avant du travail et de l'expertise des producteurs qui constituent la base de notre association.
- L'examen de la Loi sur la radiodiffusion qui est un enjeu-clé dans plusieurs dossiers.
- Des investissements dans les créateurs et les entrepreneurs culturels – tous les professionnels qui contribuent à la création et à la production d'œuvres, soit les artistes, les auteurs, les producteurs et les réalisateurs – et leurs récits.
- L'augmentation de la contribution du gouvernement au Fonds canadien des médias (FMC)
- La réduction des délais d'attente et consolidation du BCPAC pour une gestion plus efficiente des crédits d'impôts.



« Beaucoup d'éléments s'inscrivent aussi en continuité avec les discussions et recommandations qui sont sorties des travaux du 1er [Forum Culture+Numérique](#) qui s'est déroulé au mois de mars dernier à Shawinigan », a mentionné Guillaume Aniorté, vice-président du RPM et l'instigateur du Forum.

Plusieurs mesures concrètes de cette nouvelle politique recourent les [grands chantiers que le RPM](#) porte dans la continuité du Forum en affirmant le soutien à l'entrepreneuriat créatif et la capacité pour nos entreprises d'exporter leurs propriétés avec :

- Le développement de hubs créatifs qui deviendront des espaces propices à la collaboration et au développement des connaissances. Ces hubs contribueront en outre, à l'ouverture de nouveaux marchés pour la créativité sous toutes ses formes.
- L'élaboration d'une stratégie d'exportation pour les industries créatives et l'annonce d'un nouveau fonds de 125M de dollars pour soutenir et aider les producteurs canadiens à atteindre leurs objectifs en matière de commerce international. Cette mesure aidera à l'exportation des propriétés intellectuelles canadiennes.

Malgré les éléments positifs liés aux enjeux numériques, nous déplorons que peu d'investissements majeurs viennent appuyer le tout et régler les différents problèmes de financement. Le RPM a aussi certaines préoccupations en ce qui concerne l'impact de ces décisions sur la politique culturelle québécoise. Par ailleurs, nous suivrons de près l'évolution d'autres dossiers, notamment le rapport du CRTC concernant les modèles qui assureront l'avenir la distribution de contenu canadien et sera déposé au plus tard en juin prochain ainsi que le nouveau mandat de Radio-Canada.

Source :  
Regroupement des producteurs multimédia  
Jenny Thibault  
Directrice générale  
[jenny@rpm-qc.com](mailto:jenny@rpm-qc.com)